



Beaumont-sur-Sarthe

Lettre d'information numéro 2 - Octobre 2020

Chers Belmontaises et Belmontais,

Notre première rentrée scolaire s'est bien passée. Nous accueillons tous les enfants à l'école primaire publique et à la cantine scolaire, dans le respect du protocole établi par l'éducation nationale.

La crise du covid 19 nous a obligés en revanche à annuler bon nombre de manifestations qui normalement égaient la période estivale.

Comme nous nous y étions engagés, nous vous présentons aujourd'hui le résultat de l'audit de la situation financière de notre commune.

L'inventaire de notre patrimoine immobilier continue. Nous commençons à mettre en vente des maisons qui appartiennent à la commune. N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez investir dans la pierre.

Suite au départ de Chantal Lebreton (mutation à sa demande au 1^{er} septembre à la mairie de la Milesse), le secrétariat de

mairie est en cours de réorganisation. Nous vous informerons prochainement des nouvelles fonctions des agents.

Malheureusement en raison de la situation sanitaire, nous n'allons pas pouvoir pour l'instant faire de réunion publique, ni pour l'accueil des nouveaux habitants, ni de travail avec les habitants sur les projets prévus pendant notre mandat. En revanche la mairie est ouverte à tous et il est très facile de prendre rendez-vous avec les élus, pour leur faire part de vos suggestions ou demandes. Les Belmontais que nous avons déjà rencontrés pendant les quatre mois de notre mandat, pourront attester du bon accueil que nous vous réservons.

A bientôt.

Cordialement,

Lea Duval

Maire de Beaumont-sur-Sarthe



Poubelle la vie

S'il est un chapitre délicat et complexe à traiter pour les collectivités, c'est bien le problème des déchets. La gestion des déchets dans sa globalité (enlèvement et traitement des ordures ménagères, déchetterie, traitements des recyclables) relève de la compétence de notre Communauté de Communes.

Néanmoins notre personnel communal est mis à contribution plusieurs fois par semaine pour nettoyer différents endroits de la commune où certaines personnes indécates déposent leurs sacs (noirs ! mais pas que), parfois des déchets verts, des détritiques de toute nature, voire des encombrants. Tous les points d'apport volontaire en sont la cible ainsi que le mur de l'église face à la charcuterie de Mme Chevallier. Certains de ces objets déposés pourraient être pris en charge à la déchetterie et donc recyclés.

Imaginons un instant les désagréments pour les riverains et l'image projetée aux touristes visitant notre commune !



Ayons une attitude civique et pensons à l'environnement !

Tryez vos déchets au maximum et sortez vos poubelles au bon moment (jeudi soir) et au bon endroit (devant chez vous) !

Privilégiez les achats sans emballages dès que c'est possible !

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Petit rappel :

- 1. La déchetterie rue de St Pierre est ouverte tous les jours sauf le mercredi.** Elle va prochainement être totalement restructurée. Pendant cette période de travaux vous serez invités à vous rendre à la déchetterie à St Ouen de Mimbré, ZA de la promenade. Il y aura une distribution des cartes d'accès, vous recevrez toutes les informations utiles très rapidement.
- 2. Pour les ordures ménagères, il est obligatoire d'utiliser les sacs fournis et estampillés par la Communauté de Communes.** A la mairie nous pouvons dépanner les nouveaux arrivants. La prochaine distribution pour l'année 2021 se tiendra avant la fin d'année. Vous en serez avisés en temps utile.
- 3. Les points d'apport volontaire** pour les emballages, journaux, papiers et verres se situent : rue de Saint Pierre devant l'agence Enedis, rue de la Grave en contrebas du pont de la route du Mans et avenue de Beaulieu près du Stade. Les containers sur le parking de Super U vont être enlevés car ils engendrent trop de nuisances pour les maisons voisines. Ces containers seront probablement répartis sur les points d'apport volontaire déjà existants.

— Un point sur les finances de la commune —

Pour faire suite à notre engagement de campagne, nous avons fait réaliser un audit financier par notre percepteur et par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Voici les conclusions de ce travail :

Le budget communal comporte deux sections : La section de fonctionnement qui retrace les recettes et les dépenses courantes et la section d'investissement sur laquelle apparaissent les investissements de la Commune.

Afin de financer ces investissements, la commune doit dégager chaque année au niveau de la section de fonctionnement une somme, appelée épargne brute, suffisante pour financer d'une part le remboursement de la dette et d'autre part les futurs projets.

Pour notre Commune, cette épargne brute s'élève depuis dix ans à 450 000 euros en moyenne, suffisant pour rembourser le capital de la dette mais trop juste pour épargner et financer de nouveaux investissements. D'autant que la dette arrive à maturité et que le remboursement en capital atteint cette année 457 000 euros et culminera à 473 000 euros en 2021.

C'est la raison pour laquelle nous allons nous employer dès 2021 à réduire les dépenses de fonctionnement avec pour objectif d'économiser 100 000 euros/an.

Ces économies sont cruciales dans la mesure où l'endettement reste très élevé et qu'un maximum de travaux doivent être autofinancés.

Parallèlement à cela, il est prévu de procéder à des cessions d'actifs (ventes immobilières) qui permettront de rembourser des emprunts par anticipation.

« Le montant de la dette au 31 décembre 2019 est de 5 418 622 euros. Malgré une diminution de -13.6% par rapport à 2018, son niveau demeure extrêmement élevé. Sur la dernière année, la dette par habitant est de 2 726 euros pour la commune de Beaumont-sur-Sarthe, soit un montant près de 5 fois supérieur à la moyenne régionale de 575 euros. »¹

Grâce à une gestion rigoureuse, il sera alors possible d'envisager la réalisation des projets sur lesquels nous nous sommes engagés.

Le résultat complet de l'audit est disponible en ligne sur le site de la Commune : www.beaumontsursarthe.com et consultable en mairie.

1. Extrait de l'analyse financière réalisée en 2020 sur la période 2015-2019 par la DDFIP

— Réunions du conseil —

Les dates des réunions de conseil municipal sont communiquées sur le calendrier du site de la commune beaumontsursarthe.com et les comptes rendus y sont également disponibles (page « Publications »).

— Message de l'opposition —

ECOUTONS les BELMONTAIS(ES) !

Les Belmontais(es) ont des attentes légitimes et urgentes liées à l'état de notre cité : entretien et sécurisation des espaces publics, revitalisation du centre, prise en compte des personnes âgées et des plus jeunes, mise en valeur du patrimoine. A défaut de projets ambitieux, j'invite la majorité à instaurer un dialogue avec nos concitoyens afin de connaître leurs priorités pour les 2 années à venir. Et pour montrer que la municipalité sera prête à répondre de façon dynamique, elle doit présenter une organisation des services municipaux qui les mettra en ordre de bataille.

*C.Byk, Ensemble pour faire vivre
Beaumont-sur-Sarthe
christian.byk@gmail.com*

— La bibliothèque —

Les lecteurs de la bibliothèque le savent : les locaux au 15 avenue de la division Leclerc étaient vétustes et trop à l'étroit. Il tenait à cœur aux élus d'améliorer la situation, d'autant que ce service est devenu municipal depuis le 1^{er} janvier 2019. Un local plus adapté, propriété de la commune au sein de l'ancienne perception, est libre depuis 3 ans déjà.

Le déménagement organisé par les bénévoles est en cours avec l'aide des services techniques de la commune. **La bibliothèque ouvrira ses portes le 20 octobre au 9 avenue de la division Leclerc (côté droit sous le porche).**

C'est une solution provisoire en attendant de pouvoir construire une vraie bibliothèque.

L'informatisation du service de prêt est améliorée et la consultation du catalogue de documents à emprunter sera possible sur internet.



Budget 2020

Après un travail en commissions en juin et juillet, le budget 2020 a été voté le 23 juillet en conseil municipal.

Comme vous le savez, la charge de la dette est importante et nous oblige à être économes; et comme vous le savez également nous nous refusons de contracter de nouveaux emprunts ou d'augmenter les impôts.

— Les grandes orientations budgétaires —

Voici les grandes orientations budgétaires pour 2020 :

- Une diminution des charges générales de 13% et des charges de personnel de 7.2%,
- La vente de biens immobiliers lorsque c'est possible (Le café Solange, en face de Coccimarket, vient d'être vendu),
- Une mise à jour de l'équipement informatique à l'école, qui sera financé à 50% par l'État.

- Charges à caractère général (EDF, fournitures, taxes foncières...)
- Charges de personnel
- Autres charges courantes (indemnités, service incendie, créances éteintes...)
- Remboursement d'emprunts (capital et intérêts)
- Equipements (mairie, école, bibliothèque...)
- Voirie, travaux, entretien des bâtiments, des réseaux...
- Divers (investissements, projets, subventions aux associations, réserve...)

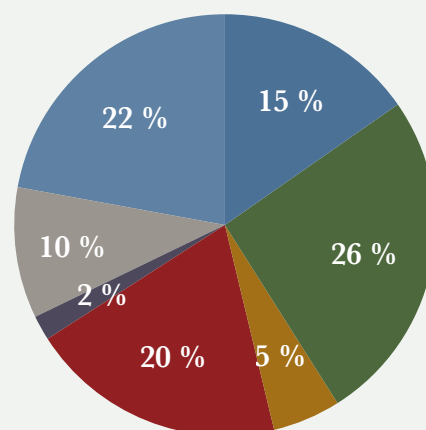
— Les travaux 2020 —

Les projets en cours lancés par l'ancienne municipalité ont été terminés (travaux au presbytère) mais la réhabilitation du lavoir est abandonnée en raison de son coût.

Par contre, la démolition de l'ancien café « Régine » (rue de la Gare), acheté il y a près de 20 ans, et la démolition d'un bâtiment rue de l'abreuvoir, acheté lui aussi il y a plusieurs années, sont inscrites au budget et les travaux vont pouvoir commencer dans les mois à venir.

Découvrez le budget complet dans le compte rendu du conseil municipal du 23 juillet sur le site de la commune (beaumontsursarthe.com).

Dépenses



— Pensez au recensement —

C'est une démarche **obligatoire** pour tous les Français, garçons et filles : dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

La démarche est simple. Il suffit de se présenter à la mairie, muni du **livret de famille des parents, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité**.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté.

Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...) et pour participer à la journée d'appel à la préparation militaire...

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du service national d'ANGERS (02.44.01.20.50, ou par email à l'adresse : csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

— L'école —

De nombreux travaux ont été réalisés pendant et depuis les vacances d'été à l'école.

Dans la cour de l'école primaire, le terrain a été nivelé et l'apport de terre effectué permettra l'engazonnement dès que la météo le permettra. Une grille d'évacuation des eaux de pluie et deux bouches d'égouts ont également été remis à niveau.

Dans la cour de l'école maternelle, c'est l'élagage des branches dangereuses qui a été effectué. Enfin, les portails et les clôtures ont été repeintes.

Sur les bâtiments, ce sont les enduits qui ont été réparés lorsque c'était nécessaire.

Dans les salles de cours, des tableaux muraux ont été déplacés, à la demande des enseignants, et dans les jours qui viennent, les équipes techniques se chargeront de créer des bibliothèques sur mesure.

Tout cela, avec l'équipement informatique à venir, permettra aux enfants de la commune d'apprendre dans de bonnes conditions !

— Heureux qui communique... a fait un bon message... —

Parodiant avec humour Joachim du Bellay, nous pensons que le partage de l'information est le cœur même de notre démocratie. Il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour vous en faciliter l'accès. Ainsi, pour mieux connaître la vie de notre cité, nous avons établi des passerelles entre les actions voulues par les élus municipaux (et leur mise en œuvre) et les habitants. Ainsi, vous pouvez consulter les éléments suivants :

— Le panneau d'informations municipales —

Il a été déplacé. Auparavant, il se situait à l'intérieur de l'enceinte de la mairie, proche de l'entrée du secrétariat, dans un renfoncement. Il était peu facilement consultable, et encore fallait-il en connaître l'existence ! Dorénavant, il se situe, **à l'extérieur de la mairie, devant les grilles, à droite en direction du Mans**. Trouver son nouvel emplacement n'a pas été des plus aisés : nous avons dû tenir compte des contraintes de l'Office de tourisme, des panneaux indicateurs, du futur espace d'un boîtier relais pour la fibre. Et il fallait éviter la pollution visuelle face à l'Hôtel de Ville... **Dorénavant, une consultation des actes communaux est possible par chacun, à tout moment.** Vous y trouverez, comme nous nous y sommes engagés, les comptes rendus des conseils municipaux, les dates des futures réunions, les demandes de travaux, les arrêtés préfectoraux... bref tout ce qui concerne la vie de notre ville.

— Le site Internet de la commune —

« beaumontsursarthe.com » : Cet espace allie l'information locale et les démarches en ligne pour faciliter le quotidien des Belmontais et permettre à tout internaute d'en savoir plus sur la ville. Une foule de renseignements pratiques peuvent être consultés, des menus de la cantine scolaire aux démarches pour établir une carte grise... Nous sommes en train de le rénover pour lui donner une touche plus attractive mais aussi pour le rendre plus fonctionnel.

— La page Facebook —

« [Beaumont Infos](#) » : N'hésitez pas à nous suivre pour découvrir les actualités locales.

— la gendarmerie recrute —

Si vous souhaitez vous engager dans la gendarmerie, sachez que des recrutements sont en cours :

- ◆ Un recrutement permanent pour les jeunes de 17 à 26 ans, avec ou sans diplôme (contrat de 5 ans avec statut de gendarme adjoint volontaire sur le terrain et dans des métiers divers comme cuisinier, paysagiste, peintre, maçon, serveur, secrétaire...). Pour information, environ 5500 jeunes entrent, chaque année, au sein de la gendarmerie en tant que gendarmes adjoints volontaires. Ce statut leur permet, par la suite, de tenter les concours de sous-officier en interne.
- ◆ Un recrutement sur concours pour les titulaires au minimum d'un bac et équivalent âgés de 18 à 35 ans (carrière opérationnelle avec statut de sous-officier).
- ◆ Un recrutement sur concours pour les titulaires au minimum d'un bac et équivalent âgés de 18 à 35 ans (carrière technique et administrative avec statut de sous-

— Un panneau d'affichage électronique —

Nous menons actuellement une réflexion pour la mise en place d'un autre support numérique au service de la ville. Ce sera un outil réactif et efficace pour transmettre rapidement et en toute simplicité l'information qu'elle soit municipale ou associative. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

Prenez le temps de consulter ces informations et faites-nous part de vos remarques.



officier du corps de soutien technique et administratif dans 6 domaines: administration et gestion du personnel, gestion logistique et financière, restauration collective, affaires immobilières, armurerie et pyrotechnie, mécanique).

Renseignements :

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie

Tél: 02.40.20.24.24.

Email : cir.nantes@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Site Internet : <https://www.lagendarmerierecrute.fr>

— Permanence des élus —

Vous pouvez facilement rencontrer les élus car ils sont très présents à la mairie : un simple coup de téléphone au 02 43 97 00 21 ou par mail : beaumont.sur.sarthe@wanadoo.fr pour prendre rendez-vous.